

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/166

Objet : travaux sur réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 31/08/2023 par BSO GASCOGNE en vue d'occuper le domaine public 7 allée de la 1ère Armée Française, afin d'effectuer des travaux sur réseau électrique le 20/09/2023,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : BSO GASCOGNE est autorisé à occuper le domaine public 7 allée de la 1ère Armée Française, afin d'effectuer des travaux sur réseau électrique le 20/09/2023 .

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 18 septembre 2023

Le Maire
Barbara NETO

Po
Robert CAMAZZOLA
Adjoint

